



## CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 19 février 2018

### Compte rendu détaillé

---

L'an deux mille dix-huit, le lundi dix-neuf février, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

#### **Présents :**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme KD. MAKOUTA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO

#### **Absents représentés :**

Mme D. REDSTONE par M. G. ALAPETITE  
Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU  
M. M. HAMDANI par M. M. BAFFIE  
Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY  
M. R. TCHIKAYA par M. JC. SIBERT  
Mme MC. BARTHES par M. J. SAMINGO  
M. D. ROUSSAUX par M. P. SAINSARD.

#### **Absent non représenté**

M. Michel BAFFIE a été élu secrétaire de séance.

---

Ouverture de la séance à : 20h00

#### **Monsieur le Maire :**

Je salue notre Directrice Générale adjointe des Services, Véronique Parain, qui effectue ainsi à mes côtés pour ce Conseil municipal. Le 1<sup>er</sup> mars prochain, notre nouvelle Directrice Générale des Services nous rejoindra, et sera par conséquent pour le prochain Conseil municipal prévu le 26 mars

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2018 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

#### **Vote :**

POUR : 35

**Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.**

## **DELIBERATION N° 1 – APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

### **Présentation :**

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances : M. C. GHIS, Maire-adjoint, en charge de de l'Optimisation budgétaire et des Finances communales.

Considérant la nécessité de débattre des orientations budgétaires pour l'année à venir dans les deux mois précédant le vote du budget, il est soumis au vote du Conseil municipal le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, ainsi que sur la structure et l'évolution des dépenses de personnel.

Avis favorable de la commission précitée.

### **Discussion :**

#### **M. le Maire :**

Avis favorable unanime de la commission finances, car nous ne comptons que les avis de ceux qui se sont exprimés.

Quelques indications complémentaires suite à la présentation synthétique, mais vous avez bien sur tous pris connaissance dans le détail de ce rapport d'orientation budgétaire très complet dont je voudrais en remercier tous les acteurs.

J'évoquais tout à l'heure notre Direction Générale, Ghislaine Le Blanc a souhaité aussi bien, si ce n'est plus que les années précédentes, apporter un soin tout particulier à la rédaction de ce document. Avec ses collaborateurs les plus proches et au contact de chacun de ceux parmi les élus qui étaient concernés par ce rapport d'orientation budgétaire.

Ce document est très complet, vous l'avez certainement tous lu, je ne reviens pas dessus.

Je voudrais tout simplement insister sur certains points.

Lorsqu'il est dit en haut lieu que les collectivités locales ne contribuent plus au redressement des finances publiques et que la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) sera maintenue à l'identique, je veux bien entendre ce message tel qu'il nous est délivré au niveau national. Néanmoins, le constat que nous sommes en mesure de faire aujourd'hui, présente une situation bien différente au niveau local.

Il semble que nous ne serons pas impactés aussi fortement que nous l'avons été depuis quelques années. Il n'y a pas si longtemps, si un gouvernement avait osé amputer sur quelques années plus d'un tiers des dotations de fonctionnement, le pays aurait été à feu et à sang.

Je l'affirme, et je l'ai déjà dit ici il y a quelques années, quand le gouvernement, il y a une quinzaine d'années, a osé supprimer la prime à la croissance, c'est-à-dire l'intégration au pourcentage d'augmentation de la DGF de la moitié de la croissance, c'était le scandale des scandales. Lorsque nous avions une augmentation de la DGF de 1.5% plus une croissance de 2% qui divisée par deux faisait un point de plus et donc une augmentation de la DGF de 2.5%, c'était une honte.

Nous sommes passés non pas de +2.5% à +1.5%, mais de +1.5% à -36%.

Il est malheureusement probable que nous ayons encore une décote sur l'année 2018 dans le versement des dotations de l'Etat. A ce titre, les premiers chiffres que nous avons font apparaître une baisse d'environ 80 000€. Les optimistes diront « c'est 4 fois moins que les années précédentes », les réalistes diront « c'est 80 000€ de plus que nous avons en moins ». Ce qui permet de saluer l'effort que nous avons engagé, que je vous inviterai à prolonger en 2018 selon l'engagement qui est le nôtre sur le maintien des taux d'imposition. D'autre part, la dynamique des bases, de +1% fait apparaître

toute la difficulté de l'exercice visant à boucler un budget de fonctionnement alors que les recettes propres de la commune sont plutôt stables, et que les recettes venant de l'Etat sont plutôt en baisse.

Un mot sur ce qui a été évoqué à propos des crédits en provenance de Grand Paris Sud : ce que nous appelions jadis les enveloppes d'investissement dont bénéficiaient, dans le cadre de l'agglomération de Sénart, les communes Seine et Marnaises de cette agglomération. Ces dispositions ont été maintenues jusqu'en 2020. Entre temps l'agglomération a mis en place pour toutes les autres communes, c'est-à-dire les 16 autres communes (les 2 sénartaises de l'Essonne et les 14 non sénartaises de l'Essonne) un dispositif similaire mais qui globalement représente la moitié de concours par rapport au concours dont nous continuerons à bénéficier jusqu'en 2020.

Où en sommes-nous quant à l'utilisation de ces fonds de concours ?

Initialement, dans les travaux de la rue du Bois l'Evêque, il n'était prévu ni la rue du Marché, ni la rénovation de la place JB Clément. Comme nous avons souhaité rénover la rue du Bois l'Evêque, et de surcroît effectuer la rénovation complète du kiosque et de la place JB Clément, j'ai estimé qu'il était indispensable que nous prélevions une partie complémentaire des crédits à notre disposition au sein de l'agglomération Grand Paris Sud pour cela.

Je vous proposerai également d'inscrire au budget une somme supplémentaire d'environ 50 000€. Pour les études liées au projet de nouveau dojo destiné aux associations pratiquant les arts martiaux. Compte tenu de tout cela il nous restera, non utilisé sur les crédits disponibles pour 2018, près de 500 000€. Somme à laquelle s'ajouteront bien sûr les crédits dont nous connaissons à peu de choses près le volume pour 2019 et 2020.

Ce qui veut dire que ces crédits de Grand Paris Sud, comme jadis les crédits de l'Agglomération de Sénart sont utilisés de manière efficace et fléchée pour permettre de structurer et de muscler notre budget d'investissement et ce sans qu'il y ait d'obligation à utiliser le budget d'investissement que je qualifierais « propre » de la commune. Ce budget propre est celui qui émane de notre auto financement, éventuellement de notre emprunt et de toutes les autres ressources de financement de nos investissements et en particulier de nos ressources propres sans lesquelles aucun investissement ne pourrait plus être réalisé sur la commune.

En ce qui concerne les Brandons, je vous ai déjà informé du taux actuel de relogement des familles des Brandons, que nous avons commencé depuis plusieurs mois. Un peu plus d'un tiers des familles ont déjà bénéficié d'un relogement soit dans des programmes qui ont été construits à cet effet sur la commune, rue Batelière en particulier, soit dans des logements existants dans le parc de l'Office, ou enfin dans des logements existants dans d'autres communes pour les familles qui auraient souhaité pouvoir profiter de la priorité qui leur a été donnée.

Nous allons tenir ici, dans quelques semaines une réunion particulièrement importante que j'ai pris la décision d'organiser avec l'accord de la Préfète de Seine et Marne. Madame la Préfète nous soutient totalement dans notre volonté de reloger de préférence sur la commune tous les habitants des Brandons. Elle a d'ailleurs tenu à me dire lorsqu'elle m'a reçu que si tous les maires de toutes les communes du département se lançaient dans des opérations de rénovation urbaine et n'en profitaient pas pour « envoyer autant que possible » leurs habitants dans d'autres communes tout irait probablement mieux. C'est la raison pour laquelle elle a décidé de mettre à notre disposition tous les moyens en possession du représentant de l'Etat dans le département pour permettre le relogement effectif et complet au moment de la dernière construction du dernier logement au plus tard. C'est la raison pour laquelle, avec le concours actif du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et du Directeur Départemental des Territoires, mandatés à cet effet par la Préfète, et de tous les bailleurs sociaux de la commune, il a été décidé que tous les moyens seraient mis à disposition, en priorité sur Combs-la Ville, pour reloger les habitants de cette résidence des Brandons.

Je tiens à dire que c'est un sujet de longue haleine. Nous le mènerons à bien. Je suis satisfait, et en même temps très fier d'avoir pu sans difficulté convaincre Madame la Préfète de nous accorder son total soutien en réponse à notre total engagement sur cette opération.

Nous avons évoqué également la CLECT (Commission chargée de L'Evaluation des Charges Transférées). Nous avons vu tout à l'heure l'impact des charges transférées : nous avons une allocation de compensation la première année de la naissance de Grand Paris Sud, qui était la somme de ce que nous touchions sous l'agglomération de Sénart au titre de la dotation de coopération et de la dotation de solidarité d'agglomération. Ceci ajouté l'une à l'autre constituant l'allocation de compensation d'un montant de plus d'1 600 000€ qui ne représente plus que 400 000€.

Cette différence s'explique par le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de deux de nos équipements : notre médiathèque et notre conservatoire et par la même occasion de l'ensemble des charges de fonctionnement afférentes, y compris les charges de personnel, puisqu'il y avait lieu de transférer tous les personnels enseignants du conservatoire, tous les personnels de notre médiathèque et de notre ludothèque.

C'est un énorme enjeu dont le Président de l'agglomération n'a pas manqué de voir l'importance que cette année 2018, avec la définition de tous les éléments qui constitueront le futur pacte fiscal et financier.

J'ai fait admettre, par l'ensemble de mes collègues, que ce n'était pas gagné d'avance mais j'ai tenu à ce que le principe suivant soit adopté : tous les transferts à venir devront s'opérer, non seulement sur la base des frais de fonctionnement, mais également en fonction de l'état de l'équipement à la date du transfert. Je considère qu'on ne peut intégrer, dans les finances et dans les compétences de l'agglomération, de la même manière un équipement neuf ou remis à neuf, et un équipement qui date et qui à ce titre nécessitera un jour ou l'autre, et quelquefois de manière rapprochée, des travaux plus ou moins lourds d'investissement pour sa remise à niveau.

Ce principe non inscrit dans les éléments fondateurs des charges à transférer sera désormais pris en compte, je tenais également à le dire. La question du transfert de notre future piscine, seul équipement nautique de l'agglomération qui aujourd'hui n'a pas été transféré, se posera bien évidemment le jour venu, Nous nous sommes mis d'accord dans la définition de l'intérêt communautaire pour les équipements sportifs et en particulier pour les piscines, sur le fait que rentreraient dans l'intérêt communautaire les équipements en fonctionnement au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Or au 1<sup>er</sup> janvier 2018 notre piscine Tournesol n'était plus en fonctionnement, et notre piscine dont la construction est en train de débiter ne l'est bien évidemment pas. Mais le jour venu nous aurons à nous poser la question de cet éventuel transfert dans le cadre de cette compétence et de l'intérêt communautaire qui y est rattaché.

Sur les prévisions de recettes telles qu'elles ont été rappelées tout à l'heure nous avons été et nous serons particulièrement prudents et raisonnables. Je veux parler en particulier des recettes liées à des éléments que nous ne maîtrisons pas : taxe d'aménagement, droit de mutation, nous avons constaté une évolution plutôt à la hausse.

Je prends les droits de mutation : nous avons perçu sur l'année 2017 un peu plus de 1 200 000€ mais nous avons fait le choix d'inscrire au budget primitif un montant d'environ 950 000€. Compte tenu de l'évolution actuelle nous sommes pratiquement assurés d'atteindre ce montant, et de retrouver le rythme « ancien » des mutations de propriétés sur la commune. Mais là aussi, nous préférons rester prudent et tableur sur des recettes « sages » que d'inscrire des recettes qui seraient risquées dans leur réalisation, tout en restant cohérentes par rapport à la réalisation constatée l'année précédente, mais dont l'affaiblissement en cours d'exercice pourrait provoquer une difficulté dans la réalisation de nos dépenses.

Toutes les prévisions de recettes, que nous reverrons le mois prochain lors du vote du budget primitif, sont sages, mises en cohérence par rapport à des constats récents, mais sans excès, ni trop faibles, ni trop élevées, je pense que c'est la moindre des choses si nous voulons produire un budget comme nous l'avons toujours pratiqué, sincère et véritable.

J'en profite pour évoquer un autre sujet, qui est celui du financement de nos investissements. Nous allons encore cette année faire en sorte de prévoir en plus de l'autofinancement obligatoire qui est d'un peu plus de 500 000€, d'un financement de notre budget de fonctionnement vers le budget d'investissement, volontaire, d'un peu plus de 400 000€. Nous aurons par conséquent un autofinancement par le budget de fonctionnement de nos investissements d'à peu près 1M€. Ceci reste un effort important, nécessaire, mais de plus en plus difficile à mettre en place. Il faut en avoir conscience. D'autant plus que, comme Christian Ghis le rappelait tout à l'heure, grâce à la trésorerie dont nous avons bénéficié et à l'excellence de notre gestion à la fois de nos dépenses de fonctionnement et de notre budget d'investissement, nous avons pu gommer en 2017 tout recours à l'emprunt. Nous étions partis avec une prévision budgétaire en investissement qui passait par un recours à l'emprunt 1.2M€, nous avons terminé l'année 2017, en réalisant l'ensemble de nos investissements, sans le recours au moindre centime d'emprunt.

Ce qui fait que sur 2018, puisque nous aurons le premier gros volume de dépenses à honorer pour la reconstruction de la piscine, nous allons prévoir pour équilibrer notre budget d'investissement initialement prévu à 1.5M€. Ce budget sera probablement amené à être réduit en cours d'exercice, sans qu'on puisse bien sûr s'engager à la légère à ce qu'il soit diminué jusqu'à atteindre zéro en fin d'exercice, parce que ça ne sera pas possible. Ainsi alors qu'au long cours nous étions sur des recours à l'emprunt d'environ 1.2M€ par an, donc 2.4M€ sur deux ans, nous aurons dans le pire des cas sur 2017 et 2018, 1.5M€ d'emprunt, avec l'avantage de ne pas avoir eu en 2018 à payer une partie des intérêts, et le remboursement d'une partie du capital dès 2018.

Tout cela méritait d'être rapporté : ce budget d'investissement est important, nous allons vers l'atteinte de tous nos objectifs, mais avec la difficulté de l'autofinancement qui devient de plus en plus problématique, et d'un financement sur nos ressources propres et sur emprunt que nous maîtrisons parfaitement. Ce qui me permet de confirmer ce que j'évoquais, et qui était évoqué dans la présentation de Christian Ghis, à savoir que oui, nous allons réaliser cette année l'ensemble de nos réflexions sur le futur équipement pour les arts martiaux, sur la réhabilitation qualitative de nos bâtiments et sur le devenir de nos centres de loisirs.

Voilà ce que je voulais me permettre d'ajouter à l'ensemble des éléments structurants que nous a présenté Christian Ghis il y a quelques instants, ceci constituant le rapport d'orientation budgétaire, servant de base au débat que je vous propose désormais d'ouvrir en donnant la parole à ceux qui le souhaitent

**John SAMINGO :**

Merci M. le Maire.

Je commencerais mon propos en repartant du débat que nous avons eu il y a quelques mois lorsque vous avez proposé la mise en place de la taxe sur la consommation d'électricité, non pas pour débattre à nouveau de cette décision, bien que cela ne serait pas sans rapport avec notre débat d'aujourd'hui, mais pour rappeler quelques éléments que nous avons relevé sur la situation financière des collectivités.

Cela faisait écho à votre alerte sur les capacités de la commune à équilibrer les budgets à venir compte tenu des réductions budgétaires imposées par l'Etat depuis 2008.

Pour faire face à des contraintes financières de plus en plus fortes, vous avez engagé des efforts importants pour réduire les dépenses de fonctionnement de la commune. Ceci nous a conduits depuis quelques années à une abstention lors du vote du budget.

Pourquoi avons-nous fait ce choix ?

Force est de constater que les dépenses obligatoires représentent désormais près de 97% du budget annuel, c'est-à-dire les dépenses que personne ici ne serait en capacité de ne pas honorer sauf à sortir de la légalité.

Nous faisons le constat que les faibles marges financières ne permettent plus d'envisager des politiques volontaires qui pourraient caractériser une sensibilité politique.

Nous devons regarder cet exercice budgétaire non pas comme la confrontation de deux projets inspirés par des sensibilités différentes mais de plus en plus au fil des ans comme celui d'un syndicat technique qui aurait en charge la gestion de cette collectivité.

Je souhaitais rappeler cet esprit pour éclairer les propos à venir car une fois ce cadre posé, il ne peut y avoir de notre part matière à alimenter un débat qui nous conduirait à considérer que tout ce que vous décrivez ou envisagez de mettre en œuvre dans le prochain budget serait à l'opposé de ce que nous pourrions envisager.

Au niveau national, les orientations budgétaires que vous proposez s'inscrivent dans la continuité des débats antérieurs.

Les axes n'ont pas changé : stabilité des taux de la fiscalité directe locale, maîtrise de l'endettement pour accompagner un investissement vigoureux, recherche de la maîtrise des dépenses de fonctionnement par les économies et volonté de trouver des recettes nouvelles à l'image de la taxe sur l'électricité.

Il convient de souligner que le cadre dans lequel se prépare le Budget 2018 est beaucoup plus favorable que ces dernières années. Quelques bonnes nouvelles externes sont de nature à rendre la construction budgétaire plus facile:

Tout d'abord, la fin de la baisse brutale des dotations de l'Etat et c'est la première fois depuis quelques années.

Cet arrêt ne doit être considéré comme un bol d'air mais comme un effort supplémentaire qui n'est pas demandé.

Ensuite, une croissance qui est de retour et qui crée une tendance de fond nouvelle avec une moindre pression sur nos dépenses publiques même si nous ne sommes pas encore à l'équilibre budgétaire et qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts engagés.

- Enfin par la réforme de la fiscalité locale qui a pour objectif d'améliorer, de contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat des contribuables concernés, ceux de Combs-la-Ville comme les autres avec une baisse du taux de la taxe d'habitation et le gel de la taxe Foncière. Elle s'inscrit dans la baisse progressive de la taxe d'habitation, voulue par le Gouvernement pour 80% des ménages.

Nous retenons que sur le plan local, les orientations que vous proposez se caractérisent par une maîtrise des dépenses.

Une maîtrise dans les dépenses de personnel avec une diminution de la masse salariale de plus de 560 000 euros avec, il faut le rappeler une revalorisation du point d'indice et l'augmentation habituelle et quasi automatique du Glissement Vieillesse Technicité.

Cette baisse, vous l'avez signalé, est due au transfert des personnels travaillant au conservatoire et à la médiathèque vers l'agglomération du Grand Paris Sud Seine-Essonne Sénart. Cela sera compensé en quelque sorte par la diminution des dotations de l'agglomération.

Une maîtrise du niveau d'endettement avec une capacité de désendettement de 11 ans. Malgré l'effort de solidarité demandé aux communes pour réduire le déficit public, force est de constater qu'il répond aux objectifs de votre politique publique à court terme (Brandons, la piscine, logements dans le secteur des deux coupes, etc.)

Il s'agit là d'une situation à l'avantage de la commune. Nous avons déjà eu l'occasion de souligner l'opportunité que présentent les taux d'emprunt extrêmement bas qui pourraient être l'occasion

d'augmenter les réserves pour des investissements futurs lorsque les taux augmenteront à nouveau. Il y a là sinon un désaccord mais au moins une interrogation sur le fait de ne pas utiliser un peu plus le recours au crédit.

Si le contexte national permet de détendre un peu les contraintes très fortes qui étaient imposées par l'Etat, l'incertitude que fait peser la mise en place de l'agglomération rend difficile l'exercice de projection de l'évolution de la commune et de ses finances sur les années à venir. Combs-la-Ville souffre encore aujourd'hui des conséquences d'une très mauvaise prise en compte de ses actifs au moment de son entrée dans la ville nouvelle.

L'intégration dans la nouvelle agglomération de GPS que personne ici n'a ni souhaité ni encouragé doit être l'occasion de revenir à plus d'équité financière entre ses membres. Nous imaginons facilement que ce sera une négociation difficile et vous pouvez compter sur notre soutien.

La mise en place de la nouvelle agglomération GPS doit être aussi l'occasion de revisiter la répartition des missions qui continueront à relever de la commune dans le futur avec les moyens financiers que cela suppose et celles qui devront être transférées vers l'agglomération.

S'il y a parmi les missions qui doivent rester au niveau de la commune et je sais que nous partageons cette idée, c'est celle qui concerne les règles d'urbanisme rassemblées dans le PLU. La reprise économique et les conditions d'emprunt font que les conditions sont réunies pour que les promoteurs fassent feu de tout bois avec comme conséquence des perturbations dans les fragiles équilibres de certains quartiers comme la Tour d'Aleron. Nous demandons depuis plusieurs années que les règles du PLU soient modifiées pour faire en sorte que ces équilibres précaires soient préservés. Vous aviez exprimé une intention qui recoupait cette préoccupation dans votre projet municipal. Nous avons quelques craintes que la concrétisation que vous annoncez ne soit pas à la hauteur des besoins.

Mes chers collègues, nous entrons dans une période nouvelle qui ne ressemblera en rien à ce que nous avons vécu depuis plusieurs dizaines d'années. Nous sommes happés par la métropolisation parisienne, dont nous avons parfois les problématiques sans les avantages. Cela doit être l'occasion au-delà de la gestion générale, d'imaginer la ville de demain à un moment où est engagée la transformation de notre pays. C'est un des enjeux majeurs des prochaines années et nous devons saisir la chance qui nous est offerte de pouvoir profiter de ce bouleversement pour améliorer le quotidien de nos concitoyens.

C'est pourquoi, M. le Maire, je le dis sans ambiguïté : oui les équilibres financiers sont préservés et démontrent que vos choix de gestion obéissent à des principes de prudence. C'est indéniable.

Sans renier ces principes, nous aimerions que nos concitoyens puissent trouver dans la politique municipale un contenu qui ne se résume pas à la seule dimension financière traduite en chiffres et en colonnes risquant de devenir très vite ennuyeuse.

Il existe autour de nous des projets d'innovation locale.

Sans modifier les équilibres budgétaires, la création d'un budget participatif à la main des conseils de quartier leur donnerait un contenu plus attractif encore.

Nous pourrions également ramener le forum de l'emploi à Combs-la-Ville.

Nous pourrions comme le fait la ville du Plessis Robinson utiliser les réseaux sociaux pour leur permettre de pouvoir échanger, vendre ou donner les objets devenus inutiles ou bien de pouvoir s'entraider.

Nous pourrions, dans le renouvellement numérique proposé par votre service communication, à qui je rends hommage pour la qualité du nouveau site internet de la ville, aller plus loin et proposer une application mobile.

Les transports connaissent des mutations importantes. Parmi elles, le co-voiturage se développe de plus en plus. Aidons les personnes qui commencent tôt ou qui rentrent tard et qui veulent y recourir à entrer en contact ? Ce sont là des initiatives peu coûteuses à mettre en œuvre et qui permettraient de développer et renforcer les liens entre les combs-la-villais.

Vous aviez évoqué la création d'un évènement festif au moment de la fête du 14 juillet. Verra-t-il le jour cette année ?

Il y a certainement des idées à prendre chez nos voisins de Moissy Cramayel comme celle d'associer chaque naissance à la plantation d'un arbre.

Mes chers collègues,

Pour conclure, les orientations budgétaires proposées s'inscrivent dans la continuité des années précédentes en particulier dans le domaine de la fiscalité. Nous n'avons pas de désaccords tels qu'ils justifieraient que nous votions contre. Nos quelques différences que nous avons signalées ainsi que le contexte rappelé au début de mon propos nous conduisent à nous abstenir et nous poursuivrons à nous exprimer dans un esprit de responsabilité loin des postures que notre position de groupe minoritaire pourrait nous inciter à adopter.

Je vous remercie.

### **M. le Maire :**

Merci de votre intervention, et merci de sa tonalité et de son contenu, qui effectivement conduisent au vote que vous nous avez annoncé. Je comprends qu'il soit difficile de franchir l'étape qui conduirait à ce que le vote soit conforme à l'essentiel du propos, nous n'allons tout de même pas vous demander l'impossible.

Quelques remarques, pas sous forme de contradiction, mais pour l'essentiel, par rapport à certains de vos propos :

Je ne suis pas totalement en phase avec ce que vous mettez derrière les termes de dépenses obligatoires d'un côté, de dépenses volontaires de l'autre.

Vous dites qu'il y a 97% de la dépense qui est obligatoire, ce n'est pas tout à fait exact.

Si vous regardez, puisque vous avez évoqué ce qui nous mettrait dans l'illégalité si nous ne le financions pas, une partie importante de nos dépenses relève de compétences qui peuvent être les nôtres, les communes étant les seules collectivités territoriales disposant de la clause de compétence générale. Ces dépenses pourraient très bien ne pas relever de notre compétence, bien qu'étant à vocation générale. Nos interventions dans le secteur culturel, dans le secteur sportif, plus généralement nos interventions aux côtés du monde associatif sont des interventions volontaristes.

Prenons un exemple : aujourd'hui il y a peu de communes en France, et même lorsque vous regardez Grand Paris Sud, qui ont encore sur leur territoire une MJC : une maison de la culture. Nous, nous en avons une, que nous avons toujours soutenue, y compris dans les années très compliquées qu'elle a connu il y a une vingtaine d'années. Les anciens ici s'en rappellent, nous avons toujours soutenu la MJC, y compris lorsqu'il a fallu rembourser l'emprunt que cette association avait souscrit en raison d'un déficit important. Nous aurions pu à un moment particulièrement délicat, dire « nous sommes désolés, il y a des choix à faire, nous allons diminuer nos concours au monde associatif ».

Ce que vous interprétez comme dépenses obligatoires sont en fait la traduction d'une véritable volonté de maintenir un soutien déterminé à ce qui fait la vie sociale sur la commune. J'ai parlé du secteur sportif, du secteur culturel, mais le secteur social n'est pas en reste non plus. Je recevais encore la semaine passée les responsables de nos Restos du Cœur, qui n'ont pas assez de mots pour saluer le soutien indéfectible que nous leur apportons à tous égards, à eux comme à d'autres associations caritatives, pour venir en aide aux plus démunis.

La banalisation qui pourrait découler de votre propos disant que c'est un exercice comptable et rien d'autre puisque 97% de la dépense serait de toute façon obligatoire et devrait être effectuée de la même manière par les uns ou par les autres, je mets un petit bémol parce qu'il y a, surtout dans ces



temps difficiles, une capacité au volontarisme qui permet justement de mesurer ce qui peut être l'effort et la volonté politique d'une municipalité au travers des difficultés que nous rencontrons.

Vous avez évoqué dans le cadre du contexte national ce que vous appelez le retour à la croissance. Je n'en ai pas pour l'instant vu les conséquences immédiates sur notre commune et sur sa capacité budgétaire, mais pourquoi pas.

Quant à la réforme de la taxe d'habitation et ses conséquences, je pense qu'il est prudent d'attendre de voir ce qu'il en sera lorsque nous aurons fait le compte de ce que nous n'aurons pas touché de nos concitoyens qui en auront été exonérés, et de ce que nous aurons touché de l'Etat qui est sensé rembourser au centime d'euros près ce que nous n'aurons pas touché. De tous temps, et quel que soit le gouvernement concerné, j'ai été de ceux, et je ne suis pas le seul, qui ont constaté que les dotations de l'Etat en compensation de suppression de tout ou une partie d'impôt avait une curieuse tendance à s'étioler au fil des ans. Formons ici le vœu que la suppression annoncée de la taxe d'habitation ne soit pas de la même veine, et que la compensation par l'Etat soit immédiatement, et sur le long terme, exactement conforme aux engagements qui ont été pris.

Quant à la traduction de tout ceci en terme de pouvoir d'achat, un certain nombre de nos concitoyens retraités « aisés », puisqu'ils touchent à partir de 1 200€ par mois, viennent de s'apercevoir qu'ils bénéficiaient d'une augmentation de la CSG de 1.7% et donc d'une diminution de leur pouvoir d'achat. Tous les témoignages que nous pouvons entendre ou lire en la matière sont là pour le confirmer.

Sur la masse salariale : d'accord et pas d'accord avec vous. L'essentiel de la baisse de la masse salariale d'une année sur l'autre est effectivement due au transfert des personnels de la médiathèque, ludothèque et du conservatoire. Je suis d'accord. Mais ça n'explique pas l'intégralité du résultat que nous obtenons sur la masse salariale, qui est un résultat absolument remarquable, mais qui atteint ses limites. Nous n'allons pas pouvoir, de manière continue, diminuer comme nous sommes parvenus à le faire, à effectifs, identiques la masse salariale. Il y a peut-être encore quelques marges, mais elles sont extrêmement réduites, nous avons fait, toutes choses égales par ailleurs, plus de 500 000€ d'économie sur nos prévisions budgétaires en 2017. C'est rappelez-vous, puisque nous avons voté cette délibération ici même, et à l'unanimité, la raison qui nous a permis de modifier en les améliorant les conditions d'indemnisation de nos agents dans le cadre du nouveau régime indemnitaire. Nous avons conscience, et nos agents et leurs représentants nous le reconnaissent, que plus nous demandons d'effort à l'ensemble des agents en diminuant globalement le nombre d'entre eux pour rendre les mêmes services à la population, plus il est essentiel que nous prenions en compte l'effort de chacun et que nous soyons en mesure de veiller à ce que leurs conditions d'exercice et la rémunération qui en découle soit la moins inéquitable possible, et je tenais à le dire.

Là où je suis obligé de noter l'erreur que vous commettez c'est sur les emprunts : on n'emprunte pas pour faire des réserves.

Je vous ai entendu dire et j'ai noté : « emprunter pour faire des réserves ». D'abord, légalement, je ne vois pas comment on peut emprunter pour se faire un bas de laine, et très sincèrement, ce n'est pas ce qu'il faut faire.

Prenons l'exemple de 2017 : si nous avions emprunté en 2017 ce que nous avons prévu d'emprunter, nous aurions en reste à réaliser en recettes de fonctionnement ce que nous avons emprunté en 2017. Somme que nous n'aurions pas utilisée, puisque nous n'aurions pas emprunté pour faire des dépenses nouvelles alors que nos ressources et notre trésorerie permettaient de les assumer sans recours à l'emprunt. Donc nous aurions fait des réserves, mais au passage nous aurions créé une augmentation de la dette, donc une augmentation de l'annuité à rembourser dès le premier semestre qui suit l'emprunt.

Je comprends ce que vous dites, les taux d'intérêt risquent d'augmenter. Mais on le dit depuis tellement longtemps sans le constater qu'après tout tant que ça dure nous n'allons pas nous plaindre.

Mais ça n'est pas parce que les taux d'intérêt sont faibles qu'on va - la formule n'est pas celle que vous avez utilisée mais je la prends à mon compte pour montrer le côté malicieux que ceci pourrait avoir – pour le plaisir, vous ne l'avez pas dit, ce n'est donc pas votre propos que je reprends, mais c'est la traduction un peu exagérée que j'en fait pour bien montrer que là, nous sommes sur un registre qui peut être à la limite du dangereux : emprunter pour se mettre un peu à l'aise...

Vous nous avez accordé votre soutien - il est bienvenu et je le sais sincère - dans le cadre de la grande discussion qui s'engage sur le pacte fiscal et financier de l'agglomération. Le but étant que nous puissions obtenir davantage d'équité par rapport aux conditions très anciennes qui datent de la ville nouvelle et de tous les éléments qui, malgré les efforts faits par les uns et par les autres, n'ont pas contribué à modifier la donne après la mise en œuvre de la loi Rocard. Je rappelle que quand la dotation de référence a cédé la place à la dotation de coopération, c'était un faux semblant, involontaire. En effet l'essentiel de la dotation de coopération était formé de la dotation de référence qui elle-même était constituée de l'avant qu'on prétendait vouloir rectifier et que nous n'avons pas rectifié. Quand un de mes prédécesseurs a fait voter la dotation de coopération il était sincère en pensant qu'elle permettrait de rattraper rapidement les écarts trop importants avec d'autres communes de l'agglomération – je n'en cite aucune – et puis finalement le constat a été fait que nous n'y parviendrions pas. La dotation de coopération malgré son mérite sur le papier avait une efficacité dans la réalité très réduite. Quand j'ai obtenu du Président Fournier que nous mettions en place la dotation de solidarité de l'agglomération cela s'est maintenu dans un volume limité du fait que nous avons uniquement travaillé sur les recettes propres de la ville nouvelle et non pas sur la question fondamentale des ressources propres à chaque commune. Nous pourrions estimer que par leur nature qu'elles ont autant pour partie une vocation intercommunale que communale - question que nous avons tous posé et que je pose aujourd'hui sans aucune animosité à l'égard de quiconque : est-il normal que le foncier bâti du Carré Sénart aille exclusivement dans le budget de la commune de Lieusaint ? C'est une question. C'est la réalité aujourd'hui, si le Carré Sénart avait été sur Combs-la-Ville, notre débat d'orientation budgétaire serait terminé depuis une demi-heure et on serait en train de se demander pourquoi on n'a pas multiplié par deux telle ou telle subvention à telle ou telle association. Je caricature un peu mais c'est ça la réalité. Selon que l'on est placé à un endroit ou à un autre par rapport à ce qui découle de la dynamique de la ville nouvelle en termes d'investissement, donc en termes de construction, donc en termes de foncier bâti, on bénéficie plus ou moins des retombées de cette dynamique urbaine.

Combs-la-Ville est située au nord de la francilienne, ce n'est pas à Combs-la-Ville – d'ailleurs on ne l'avait pas revendiqué – ce n'est pas là que pouvait s'installer un point de gravité et de centralité comme le Carré Sénart, mais la question nous l'avions posée. Jean-Jacques Fournier l'avait posée, je l'avais posée, René Rethoré aujourd'hui la pose, et elle se pose. C'est vrai que là on est dans le dur. On est dans le dur des recettes propres des communes telles qu'elles existent aujourd'hui et telles que bien évidemment celles qui disposent d'importantes ressources à ce niveau du foncier bâti ne veulent absolument pas entendre parler d'un minimum de redistribution. Ça va être compliqué.

Merci de nous accompagner par votre soutien, car il faudra que les choses bougent. Sinon nous ne parlerons pas de retour ou de tendance à aller vers une meilleure équité entre les communes vu les différences enregistrées dans le passé dans chacune des composantes devenues membres aujourd'hui de Grand Paris Sud. Lorsque nous regardons les allocations de compensation, Combs-la-Ville : 22 500 habitants, en gros 400 000€ ; Corbeil-Essonnes, le double, et 25M€. C'est l'histoire passée, il y a des explications à tout cela. Mais c'est sûr qu'il est difficile pour nous de se satisfaire du maintien de ces constats dus à l'histoire.

Vous avez raison, et nous avons toujours été d'accord ici dans cette assemblée sur la question : pourquoi une agglomération plus importante ? À quoi servira-t-elle ? Et qu'est-ce qu'elle apportera aux habitants de chacune des communes ? Et donc pour ce qui nous concerne, nous Combs-la-Villais, la question se pose aujourd'hui. Est-ce que Grand Paris Sud va permettre de faire exploser ce plafond

de verre de la recette propre de chaque commune, pour permettre à toutes les communes de disposer du minimum de ressources leur permettant de mener, dans des conditions plus importantes, les politiques volontaristes dont vous parliez tout à l'heure.

Sur les conséquences de la métropolisation, je ne me prononce pas parce que j'en suis incapable. Je ne sais pas ici si quelqu'un est capable de dire ce que va être finalement la métropole du Grand Paris. Si elle va rester ce qu'elle est aujourd'hui avec la disparition des trois départements qui entourent la capitale, si la métropole va prendre la forme et la configuration de l'ensemble de la région Ile de France...personne ne sait aujourd'hui si dans le cadre de la métropole, telle qu'elle existe aujourd'hui, les établissements publics territoriaux vont ou non devenir des EPCI comme nous le sommes au travers des communautés d'agglomération et de communes. Cette question est très importante, et a mobilisé toutes tendances politiques confondues, les présidents de départements d'Ile de France, qu'ils soient de droite, qu'ils soient PS comme c'est le cas en Seine Saint Denis ou qu'ils soient communistes comme dans le Val de Marne. Tous les Présidents se sont levés ensemble pour exprimer leur volonté de ne pas voir disparaître les départements, parce qu'effectivement, aujourd'hui personne ne sait si il n'y a pas, derrière l'idée de la métropole, la suppression des départements, avec toutes les conséquences qui en découleraient.

J'ai à la place qui est la mienne, et à la demande de tous mes collègues présidents de conseils départementaux, conclu il y a quelques jours une soirée qui a regroupé un nombre très important d'élus franciliens de toutes tendances, en indiquant que si la volonté était de supprimer les départements, la conséquence inéluctable en serait à terme très rapproché la disparition des communes. Nous voyons aujourd'hui nos besoins d'investissement et les nombreux concours que peuvent nous apporter les départements, notamment en terme de politique sociale.

Vous avez évoqué les questions du PLU, je ne reviens pas dessus, par contre vous avez oublié de dire que si il y a eu des interrogations dans le secteur de la Tour d'Aleron, celui qui a permis que ces interrogations soient calmées et pour un long temps, c'est votre serviteur, qui n'a pas hésité à renvoyer un important promoteur immobilier à ses chères études alors qu'il avait décidé certaines acquisitions pour réaliser certaines opérations qui de mon fait ne verrons pas le jour.

Vous avez évoqué également et j'y reviens un bref instant, la mise en place de budget participatif pour les conseils de quartier. Je rappelle que les conseils de quartier existent parce que nous l'avons voulu, et que nous n'en avons pas l'obligation légale. Plutôt que d'avoir un budget qui serait attribué à chaque conseil, nous avons une pratique à faire émerger les demandes des conseils de quartier et qu'elles trouvent leur réponse dans le budget de la commune. Par contre, s'il y a budget participatif, bien que le montant n'en soit pas non plus fixé à l'avance, c'est celui qui découle des décisions qui nous sont proposées par nos jeunes de notre Conseil Communal des Jeunes Citoyens. Vous avez vécu, comme les élus du conseil précédent, ces beaux moments où ici, les jeunes sont avec nous, les jours où nous votons les crédits liés à l'investissement qu'ils nous ont proposé.

Voilà, sans rentrer dans les détails, ce que m'inspirais votre propos, dont j'ai noté la forme très conviviale et le contenu très intéressant. Votre abstention, est déjà un soutien qui nous réchauffe en ces moments où l'hiver commence à montrer le bout de son nez.

La loi prévoit que le conseil prend acte que le rapport d'orientation budgétaire a été présenté, et qu'il a donné lieu au débat qui vient d'avoir lieu.

**Vote :**

POUR : 30

CONTRE : -

ABSTENTION : 5

### **Décision :**

**Le Conseil municipal APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire 2018 soumis au débat**

### **DELIBERATION N° 2 – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances : Mme MM. SALLES, 1er Adjoint au Maire Chargée de la Médiation de voisinage, de la Gestion du personnel municipal et des Relations avec le monde combattant.

### **Présentation :**

Considérant l'obligation pour la commune de présenter en amont de l'examen du budget un rapport sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des deux volets que composent ce rapport – un volet relatif à la politique de ressources humaines de la collectivité et un volet relatif aux politiques publiques.

### **Discussion :**

#### **Monsieur le Maire :**

Je n'ajoute qu'un seul élément à ce qui vient d'être dit. On pourrait penser que, s'agissant de la répartition en nombre entre les femmes et les hommes, les pourcentages diffèrent selon les catégories d'agents. Or, vous aurez remarqué que nous sommes à quelques pour cent près, dans un sens ou dans l'autre, exactement dans les mêmes proportions. Que l'on soit en catégorie A, au niveau de l'encadrement, en catégorie B, qui contient également une part d'encadrement importante, ou en catégorie C, où on est plutôt dans des emplois d'exécution, le pourcentage d'hommes tourne autour d'un tiers, et le pourcentage de femmes autour de deux tiers. Nous aurions pu craindre, mais ça n'est pas le cas dans notre collectivité, que pour l'encadrement nous ayons l'inverse, c'est-à-dire deux fois plus d'hommes que de femmes, mais nous sommes bien dans les mêmes proportions. Nous pouvons donc indiquer que ce rapport est très positif en terme d'égalité hommes-femmes.

### **Vote :**

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

### **Décision :**

**Le Conseil municipal PREND ACTE du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Combs-la-Ville pour l'année 2017.**

### **DELIBERATION N° 3 – APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART**

### **Présentation :**

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :  
Mme F. SAVY, Conseiller municipal délégué.

Considérant que les communes membres doivent se prononcer sur la mise à jour des statuts de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, le Conseil municipal est invité à approuver cette mise à jour.

Avis favorable de la commission précitée.

**Discussion :**

**Monsieur le Maire :**

C'est un exercice que je qualifie de style, mais la loi nous y oblige. Je crains fort qu'à chaque fois qu'il y a matière à modifier ces statuts, que les compétences évoluent, que l'intérêt communautaire se précise ou se modifie, nous ayons de nouveau à y revenir, mais c'est ainsi, les procédures ont été fixées par la loi et nous devons les respecter.

**Vote :**

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

**Décision :**

**Le Conseil municipal APPROUVE la mise à jour des statuts de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.**

**DELIBERATION N° 4 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

**Présentation :**

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :  
Mme MM. SALLES, Mme MM. SALLES, 1er Adjoint au Maire Chargée de la Médiation de voisinage, de la Gestion du personnel municipal et des Relations avec le monde combattant.

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs suite à des mouvements de personnel au sein des services municipaux, le Conseil municipal est appelé à modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Avis favorable de la commission précitée.

**Discussion :**

**Néant**

**Vote :**

POUR : 35  
CONTRE : -  
ABSTENTION : -

**Décision :**

Le Conseil municipal **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

**DELIBERATION N° 5 – MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

**Présentation :**

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :  
Mme MM. SALLES, 1er Adjoint au Maire Chargée de la Médiation de voisinage, de la Gestion du personnel municipal et des Relations avec le monde combattant.

Considérant la nécessité de prendre en compte les contraintes spécifiques liées aux fonctions de Directeur Général des Services, il est proposé au Conseil municipal de modifier le groupe A1.

Avis favorable de la commission précitée.

**Discussion :** Néant.

**M. le Maire :**

Pour être totalement clair et transparent sur ce point, il s'agit d'un ajustement très léger à la hausse du RIFSEEP applicable à notre Directeur général des Services. Il y avait eu une erreur de lecture dans la rémunération actuelle de ses fonctions dans la commune de Montgeron en tant que Directeur Général, bien évidemment, il n'était pas question que nous ne tenions pas notre engagement de lui maintenir ici la même rémunération que celle qu'elle a actuellement sur sa collectivité.

**Vote :**

POUR : 35  
CONTRE : -  
ABSTENTION : -

**Décision :**

Le Conseil municipal **APPROUVE** la mise à jour du RIFSEEP.

**DELIBERATION N° 6 – VERSEMENT DES PRESTATIONS SOCIALES**

**Présentation :**

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :

Mme MM. SALLES, 1er Adjoint au Maire Chargée de la Médiation de voisinage, de la Gestion du personnel municipal et des Relations avec le monde combattant.

Considérant la nécessité de mettre en place une autorisation de versement de différentes prestations d'action sociale pour les agents de la Commune.

Avis favorable des commissions précitées.

**Discussion :**

Néant.

**Vote :**

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

**Décision :**

**Le Conseil municipal AUTORISE le versement de prestations d'action sociale aux agents de la commune.**

**DELIBERATION N° 7 – REGULARISATION D'AMORTISSEMENT CONCERNANT LES PREFABRIQUES SITUES RUE HECTOR BERLIOZ**

**Présentation :**

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :

M. C. GHIS, Maire-adjoint en charge de de l'Optimisation budgétaire et des Finances communales.

Considérant la nécessité de régulariser l'absence d'amortissement de la valeur des biens préfabriqués rue Hector Berlioz, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le comptable public à procéder à cette régularisation.

Avis favorable de la commission précitée.

**Discussion :**

**M. le Maire :**

Ceci est simplement une régularisation sans qu'il en coûte un seul centime à la commune, ce qui est tout à fait normal.

**Vote :**

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

**Décision :**

**Le Conseil municipal AUTORISE le comptable public à procéder à la régularisation de l'amortissement pour les préfabriqués situés rue Hector Berlioz.**

**DELIBERATION N° 8 – PARTICIPATION FINANCIERE A LA MAINTENANCE DU LOGICIEL « CARTADS CS » CONVENTION CADRE**

**Présentation :**

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :  
M. F. N+BOURDEAU, Conseiller municipal délégué.

Considérant la nécessité de mutualiser les coûts du logiciel CARTADS CS dont la communauté d'agglomération Grand Paris Sud est administratrice. Le Conseil Municipal est invité à approuver la convention cadre à conclure avec la communauté d'agglomération dudit logiciel.

Avis favorable de la commission précitée.

**Discussion :**

Néant.

**Vote :**

POUR : 35  
CONTRE : -  
ABSTENTION : -

**Décision :**

**Le Conseil municipal APPROUVE la convention cadre relative à la participation financière pour la maintenance du logiciel CARTADS DS.**

**DELIBERATION N° 9 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DES PARCELLES CADASTREES AH N°777 ET AH N°32 AU 15-21 RUE DE LA THEROUANNE**

**Présentation :**

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et développement durable :  
M. JM. GUILBOT, Maire-adjoint chargé de l'Urbanisme et du Développement durable.

Considérant la volonté de la commune de céder une partie des parcelles cadastrées AH n°777 et AH n°32 sise 15-21 rue de la Théroüanne, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de la parcelle concernée

Avis favorable de la commission précitée.

**Discussion :**



**M. le Maire :**

Je pense que nous n'allons pas priver les habitants de ce bâtiment de la possibilité de voir leur habitation mieux isolée thermiquement. Puisque c'est de cela qu'il s'agit.

**Vote :**

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

**Décision :**

**Le Conseil municipal APPROUVE et CONFIRME la désaffectation et le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées AH n°777 et AH n°32 sise 15-21 rue de la Théroouanne.**

**DELIBERATION N° 10 – AMENAGEMENT DU QUARTIER DES DEUX COUPOLES :  
CESSION DU LOT N°2 A LA SCI COMBS LA VILLE 2 MULTIEN**

**Présentation :**

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et développement durable :  
M. JM. GUILBOT, Maire-adjoint chargé de l'Urbanisme et du Développement durable.

Considérant la délibération du 22 juin 2015 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le principe de cession du lot constructible situé au bout de la rue du Multien, dont la SCI COMBS LA VILLE 2 MULTIEN s'est porté acquéreur du volume n°2 au sein du lot n°2, le Conseil Municipal est invité à confirmer la désaffectation et le déclassement du domaine public de cette parcelle de 6152 m<sup>2</sup> et à en autoriser la cession pour un montant de 2 637 173€ HT.

Avis favorable de la commission précitée.

**Discussion :**

**M. le Maire :**

C'est la suite de toutes les décisions de principes et de mise en œuvre puisque nous avons récemment pris la même délibération pour Icade qui depuis nous a payé le jour de la signature de l'acte définitif.

**Vote :**

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

**Décision :**

**Le Conseil municipal ACCEPTE la cession du volume n°2 du lot n°2 à la SCI COMBS LA VILLE 2 MULTIEN.**

## **DELIBERATION N° 11 – BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2017**

### **Présentation :**

Rapporteur principal au titre des commissions Administration finances et Aménagement et Développement durable :

Mme G. RACKELBOOM, Maire-adjoint chargée de la Vie commerciale et de l'Économie locale.

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 2000 habitants de délibérer annuellement sur le bilan de leur acquisitions et cessions immobilières. Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du rapport présentant le bilan 2017 de la politique foncière de la commune.

Avis favorable de la commission précitée.

### **Discussion :**

#### **M. le Maire :**

Je rectifie une petite erreur dans le rapport de présentation, le compte administratif sera présenté le 26 mars et non le 19 février qui est aujourd'hui. Ceci ne vous avait pas échappé me semble-t-il, du moins je vais faire mine de le croire.

#### **M. Samingo :**

Il y a une légère erreur au niveau de l'annexe, nous parlons de l'acquisition auprès du Conseil Départemental et non pas Général, mais cela ne va pas bouleverser l'équilibre du monde.

#### **M. le Maire :**

Ceci n'avait échappé à personne également, mais tout le monde pour laisser le soin à notre ami John d'en faire la remarque.

### **Vote :**

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

### **Décision :**

**Le Conseil municipal PREND ACTE du rapport présentant le bilan 2017 de la politique foncière de la commune, et de l'annexion dudit rapport au compte administratif qui sera soumis au Conseil Municipal du 26 mars.**

---

Monsieur le Maire clôt la séance à 21H30.

**La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le 26 mars 2018**